

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER

Compte rendu du Conseil de Communauté du 10 septembre 2009 Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 10 septembre 2009

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 34
- Voix consultatives : 4

L'an deux mille neuf, le dix septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis LEGENDRE, à la Maison du Lembron

Date de convocation : 1^{er} septembre 2009

Présents:

Antoingt : Présents = BORY H. - ROUSSEL C. - *GONTHIER E. (suppléant)*

Beaulieu : Présents = BERNARD J.P. - JINGAND L.P. - *MOUNIN D. (suppléante)*

Bergonne : Présent = *OTTAVI L. (suppléant)* - **Excusés** = BARBECOT P. - BARDIAU C.

Boudes : Présents = LOOS T. - BOULOC G.

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. - ESBELIN N. - BARBINI J.

Chalus : Présent = OLLE A. - **Excusé** = RALET B. **remplacé par** *BOURGNE M. (suppléante)*

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. - LESAIN N. - RIGAUD D. - *MESTRE H. (suppléante)*

Collanges : Présent = QUEFELEC F. - **Excusé** = MERLE J-C **remplacé par** *VAISSAIRE L. (suppléante)*

Gignat : Présents = BESSON J.L. - SAIGNIE M.

Mareugheol : Présents = ROBICHON G. - LAURUT A.

Moriat : Présents = LEGENDRE D. - ROCHA G. - *DAVID S. (suppléante)*

Nonette : Présents = RAVEL P. - BERNARD M. (arrivé à partir de l'ordre du jour n°2)

Orsonnette : Présent = GUEUGNOT J.P. **Excusée** : NICHON J. **remplacée par** *FILLIOL T. (suppléant)*

Saint Germain Lembron : Présents = ROUX R. - BOURG F. - LAGADEC J.

Saint Gervazy : Présents = BARTHOMEUF S. - AUZAT P.

Vichel : Présent = CHABRIER R. - **Excusé** PIERZCHALA F. - *POULOSSIER M-L (suppléante)*

Villeneuve Lembron : Présente = LEROY V. - **Excusés** = ULRICH J. - *DUPIN K. (suppléante)*

Assistent également à cette séance : Mlle Florie CHAPUIS, Mlle Florence POISSONNIER, M. Jean-François LAURELUT et M. Julien GAUDE en qualité d'agents de la Collectivité

Jean-Paul BERNARD est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Délégations aux Président, vice-Présidents et membres du bureau ;
2. Désignation des représentants de la communauté de communes aux différents organismes
3. Composition des commissions, création de nouvelle commission (commission handicap) ;
4. Indemnités de fonction du Président, des vice-Présidents et des membres du bureau ;
5. Validation du programme d'actions Auvergne Plus ;
6. Acceptation par la communauté de communes de la cession de parcelle pour l'opération logements sociaux « rue Saint Clément à Saint Germain Lembron » ;
7. Adhésion de nouvelles communes à l'EPF Smaf ;
8. Questions diverses.

Avant de débiter le conseil, le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire d'Alain VEDEL, délégué communautaire et élu de la commune de Mareugheol.

Monsieur le Président met aux voix le compte rendu de la séance du 27 août 2009. Celui-ci n'appelant aucune observation de la part de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité des voix.

Suite à des remarques de certains membres de l'assemblée concernant l'augmentation du nombre de Vice présidents lors des dernières élections et à la nécessaire mise en cohérence des statuts de la communauté de communes. Le président précise qu'en application d'une circulaire du ministère de l'intérieur de mars 2008 :

« Aux termes de l'article L.5211-10, le bureau est composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Dans l'hypothèse où des statuts auraient fixé un nombre de vice-présidents, il ne peut être dénié à l'assemblée, en vertu de la hiérarchie des normes, le droit de fixer librement, dans les conditions prévues par la loi, le nombre de ses vice-présidents. L'organe délibérant doit donc impérativement se prononcer sur ce point, quitte à confirmer le nombre prévu dans les statuts. »

Les statuts actuels de la communauté de communes fixent le nombre de vice-présidents à 4 et le nombre de membres du bureau à 4.

Lors du dernier conseil communautaire, 5 vice-présidents et 3 membres du bureau ont été élus.

1. Délégations aux Président, vice-Présidents et membres du bureau ; La répartition des délégations entre le Président et les vice-Présidents se fera de la sorte :

Administration générale/ Contractualisation : Denis LEGENDRE

Habitat et cadre de vie = Pierre RAVEL

Développement durable, environnement, agriculture = Denis RIGAUD

Services à la population = J. Paul BERNARD

Développement économique et numérique = Philippe AUZAT

Tourisme, animation et communication = Nicole Esbelin

Les vice-Présidents sont chargés, en ce qui les concerne, de l'animation de leurs groupes de commissions (convocations, ordre du jour, compte rendu ...), de présenter les propositions de ces commissions en bureau et/ou conseil communautaire.

En cas d'absence du Président, ils sont autorisés, dans l'ordre de leur installation, à assurer les signatures des courriers, des engagements financiers autorisés par les budgets, le bureau ou le conseil communautaire, la signature des contrats autorisés par le bureau ou le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire qu'un certain nombre de délégations soient effectuées au Président et au bureau, ceci en vue de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Aussi,

- Conformément à l'article L 5211-9 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), disposant que le Président de la Communauté de Communes et le bureau peuvent recevoir des délégations d'attribution spécifiques sur certains points,
- Il est proposé:

Que le Président soit chargé en tout et pour la durée de son mandat:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret (actuellement **206 000 €**) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Dans le cadre des marchés publics, d'ouvrir les premières enveloppes et de réaliser le travail d'analyse des offres à soumettre à la commission ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €

Que le Bureau soit chargé en tout et pour la durée de son mandat:

- De procéder, dans les limites de **300 000 €** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au *III de l'article L. 1618-2* et au *a de l'article L. 2221-5-1*, sous réserve des dispositions du *c* de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

Les décisions prises par le Président ou par le bureau sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils communautaires portant sur les mêmes objets.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil communautaire et le conseil communautaire peut toujours mettre fin à la délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve les délégations aux Président, vice Présidents et membres du bureau, telles que présentées ci-dessus.

2. Désignation des représentants de la communauté de communes aux différents organismes

Suite à l'élection du président et des vice présidents lors du dernier conseil de communauté, il apparaît comme nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la communauté de communes aux différents organismes auxquels elle siège ou participe.

Élection des délégués pour siéger dans les différents syndicats

Monsieur le Président appelle les candidats souhaitant représenter la Communauté de Communes dans les différents organismes

Syndicat du Pays Issoire Val d'Allier Sud : M. Denis LEGENDRE ; M. René ROUX ; M. Pierre RAVEL

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion Intégrée de l'Alagnon, affluent de la Loire et de ses affluents (SIGAL) :

Mme Nicole LESAIN ; M. J. Paul BERNARD ; M. Roland CHABRIER délégués titulaires ;

M. Gilles ROCHA ; M. Serge BARTHOMEUF ; M. Pascal BERTHELOT délégués suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve ces désignations.

Élection des représentants des organismes dont la Communauté de Communes est membre

- **Agence Locale du Tourisme** MME Nicole ESBELIN déléguée titulaire ; M. René ROUX, délégué suppléant.
- **Aide à Domicile en Milieu Rural** : Mme Joëlle LAGADEC et Mme Nicole LESAIN.
- **Centre Local d'Information et Coordination Gériatrique** ; Mme Chantal ROUSSEL, déléguée titulaire et M. Jérôme BARBINI, délégué suppléant.
- **Service de Soins Infirmiers à Domicile** ; M. Jérôme BARBINI, délégué titulaire et Mme Nicole ESBELIN, déléguée suppléante
- **Association pour l'Informatisation des Communes de la Région Issoirienne** ; M. Thierry LOOS, délégué titulaire ; Mme Isabel LASCOVITCH, déléguée administrative titulaire ; M. René ROUX, délégué suppléant.
- **Plate Forme d'Initiative Locale** : M. Gilles ROCHA, délégué titulaire ; M. Philippe AUZAT, délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve ces désignations.

Concernant les délégués au SICTOM Issoire Brioude, chaque commune a désigné le représentant parmi son conseil, et en a informé le Conseil Communautaire, il n'y a donc pas de modification.

3. Composition des commissions et création d'une nouvelle commission

Après avoir consulté les membres du conseil, titulaires et suppléants, Madame Nicole ESBELIN propose à l'assemblée d'adopter la composition des commissions suivantes :

Administration générale			
Finances	Denis LEGENDRE (Président) J. Paul BERNARD Hubert BORY	Louis Pierre JINGAND Hélène MESTRE Freddy PIERZCHALA	Pierre RAVEL Denis RIGAUD
Appel d'Offres / Marché à procédure adaptée	Denis LEGENDRE (Président)	Jérôme BARBINI (titulaire) Thierry FILLOL (titulaire) Denis RIGAUD (titulaire)	J. Louis BESSON (suppléant) Gérard ROBICHON (suppléant) Gilles ROCHA (suppléant)
Développement local	Denis RIGAUD (Président) Jérôme BARBINI Serge BARTHOMEUF Pascal BERTHELOT	Hubert BORY François BOURG J. Pierre GUEUGNOT	Véronique LEROY Gérard ROBICHON Marius SAIGNIE
Habitat et cadre de vie			
Cadre de vie	Pierre RAVEL (Président) J. Louis BESSON Leslie BRENIAUX Roland CHABRIER	Karen DUPIN J. Pierre GUEUGNOT Véronique LEROY Dominique MOUNIN	Alain OLLE Lucien OTTAVI Michèle SATURNIN
Habitat et logement	Pierre RAVEL (Président) Carole ALBIZZI Michèle BOURGNE	Karen DUPIN Bruno RALET Gilles ROCHA	René ROUX Marius SAIGNIE
Chantier d'insertion	Pierre RAVEL (Président) Michèle BOURGNE Roland CHABRIER	J. Pierre GUEUGNOT Véronique LEROY Dominique MOUNIN	Gilles ROCHA Michèle SATURNIN
Communication, tourisme et culture			
Communication Tourisme	Nicole ESBELIN (Présidente) Carole ALBIZZI Christian BARDIAU Maurice BERNARD Michèle BOURGNE	Louis Pierre JINGAND Jean Claude MERLE Freddy PIERZCHALA Marie Laure POULOSSIER	François QUEFELEC René ROUX Marius SAIGNIE Jacques ULRICH
Culture et animation	Nicole ESBELIN (Présidente) Patricia BARBECOT Maurice BERNARD Gérald BOULOC	Sophie DAVID Thierry LOOS Hélène MESTRE	Freddy PIERZCHALA François QUEFELEC René ROUX
Services à la population			
Jeunesse	J. Paul BERNARD (Président) Gérald BOULOC Sophie DAVID	Joëlle LAGADEC Baptiste LEGENDRE Nicole LESAIN	Dominique MOUNIN Marie Laure POULOSSIER Chantal ROUSSEL
Maintien à domicile	J. Paul BERNARD (Président) Jérôme BARBINI Joëlle LAGADEC	Véronique LEROY Alain OLLE	Chantal ROUSSEL Jacques ULRICH
Transport scol.	J. Paul BERNARD (Président)	Gérald BOULOC	Thierry LOOS
Foyer d'accueil médicalisé	J. Paul BERNARD (Président) Joëlle LAGADEC Nicole LESAIN	Dominique MOUNIN Marie Laure POULOSSIER	Chantal ROUSSEL René ROUX
Accessibilité et handicap	J. Paul BERNARD (Président) Serge BARTHOMEUF Louis Pierre JINGAND	Denis LEGENDRE Véronique LEROY	Dominique MOUNIN René ROUX

Développement local et durable			
Environnement et développement durable	Denis RIGAUD (Président) Jérôme BARBINI J. Louis BESSON Leslie BRENIAUX Roland CHABRIER Karen DUPIN	J. Pierre GUEUGNOT Louis Pierre JINGAND Baptiste LEGENDRE Nicole LESAIN Thierry LOOS Alain OLLE	Bruno RALET Gérard ROBICHON Chantal ROUSSEL René ROUX Michelle SATURNIN Jacques ULRICH
Agriculture	Denis RIGAUD (Président) Serge BARTHOMEUF J. Louis BESSON	François BOURG Thierry LOOS	J. Claude MERLE Marius SAIGNIE
Développement économique et numérique			
Artisanat/ commerce / industrie	Philippe AUZAT (Président) Carole ALBIZZI Pascal BERTHELOT Hubert BORY	François BOURG Guy BOURGNE Thierry FILLOL Alain LAURUT	Denis RIGAUD Gilles ROCHA René ROUX
TIC / THD/ SIG	Philippe AUZAT (Président) Georges AGNESE Pascal BERTHELOT	Emmanuel GONTHIER Thierry LOOS Bruno RALET	Gilles ROCHA Jacques ULRICH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve la composition de ces commissions.

Création de la commission « Handicap » ou « commission intercommunale d'accessibilité » :

Suite aux évolutions de la législation il est nécessaire de procéder à la création d'une commission intercommunale d'accessibilité. Celle-ci devra se composer de représentants des communes et d'associations de personnes handicapées et d'usagers.

Cette commission aura pour but de suivre « les études conduites par les communes, commissions communales d'accessibilité et Autorités Organisatrices des transports concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».

Le président de la communauté de communes fait obligatoirement partie de cette commission. Membres de la commission: M. Serge BARTHOMEUF; M. René ROUX; M. Louis-Pierre JINGAND; M. Jean-Paul BERNARD; Mme Dominique MOUNIN; Mme Véronique LEROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve la création de cette commission et sa composition.

Création de la commission MAPA:

Le président propose la création d'une commission qui étudiera les marchés entre le seuil de 90.000 € et de 206.000 €

Celle ci sera composée de 6 membres en plus du président:

Membres de la commission:

Denis LEGENDRE; Gilles ROCHA; Thierry FILIOL; Denis RIGAUD; Gérard ROBICHON; Jérôme BARBIGNY; Jean-Louis BESSON;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve la création de cette commission et sa composition.

4. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents :

Le Président et les vice-Présidents peuvent prétendre à une indemnité de fonction. Les articles L 5211-12, R 5214-1 et R 5332-1 du CGCT fixent ces indemnités aux montants suivants :

Fonctions	Population (nombre d'hab.)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité brute
Président	De 3 500 à 9 999	41,25	1 555,64 €
vice-Président	De 3 500 à 9 999	16,50	622,25 €

Monsieur le Président propose que l'indemnité des vice-Présidents et du Président soit attribuée à hauteur du montant total voté précédemment qui était pour le président 65% de son taux maximal (soit 1 003,13 € brut actualisé en

fonction des variations de l'indice) ; et les vice-présidents 100% du taux maximal soit 617,31 € brut actualisé en fonction des variations de l'indice) ; il propose que ce montant leur soit attribué à part égale (somme attribuée précédemment divisée par 6).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE le montant des indemnités pour le Président à 37,20 % de son taux maximal (578,73 € brut actualisé en fonction des variations de l'indice) ;**
- **APPROUVE le montant des indemnités des vice- Présidents à 93,006 % du taux maximal (578,73 € brut actualisé en fonction des variations de l'indice) ;**
- **DIT que ces indemnités seront versées mensuellement à compter de la prise de fonction du Président et des vice-Présidents.**

5. Validation du programme Auvergne Plus:

Lors d'une précédente réunion d'information un certain nombre de projets de la communauté de communes ont été validés pour une proposition de financement dans le cadre d'Auvergne Plus 2ème génération, (contrat avec la Région Auvergne). Le Bureau a travaillé sur ces fiches et demande au conseil de communauté de les valider pour une inscription auprès du Pays:

Certains projets sont proposés à l'inscription sur l'enveloppe Pays:

ETUDE « MAITRISE DE L'ENERGIE »

ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Les autres sont des projets propres à la communauté de communes:

ETUDE « Complexe culturel intercommunal »

CREATION d'un Complexe culturel Intercommunal

ETUDE « Pôle Enfance Jeunesse »

CREATION d'un Pôle Enfance Jeunesse

Le bureau propose en outre de rajouter deux fiches à savoir :

ETUDE de définition d'un projet de territoire

AMENAGEMENT D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES VILLAGE D'ENTREPRISES

Les projets retenus ont été traduits sous forme de fiches actions présentées ci-après de manière synthétique

ETUDE « MAITRISE DE L'ENERGIE » : Une étude diagnostique sur les différentes énergies durables ou économies d'énergie mises en place par les habitants (quelles sont les plus développées ? etc....), sur les types de conseils ou d'assistances existants et une enquête sur les attentes des habitants : questionnaire, sondage... afin d'envisager des réponses adaptées (permanences, formations, conseils à domicile, aides...) qui viendraient compléter les actions existantes.

Durant l'étude des réunions de sensibilisation à la maîtrise en énergie pourraient être réalisées sur l'ensemble du territoire pays.

collectivités	montant	taux
Autofinancement	15 000 €	50 %
Région	15 000 €	50 %
Département		
État		
Autres (préciser)		
	30 000 €	

ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT: L'étude permettra de dresser une carte des potentiels d'utilisation du très haut débit afin de préparer un éventuel déploiement sur le territoire du Pays. Cette étude s'attachera à identifier les besoins :

- des entreprises situées en zones activités,
- des PME les plus importantes situées hors zone d'activités,

- des établissements publics (hôpitaux, collectivités territoriales...),
- du grand public.

Une fois ces besoins identifiés, il s'agira de les mettre en corrélation avec des opérateurs potentiels susceptibles de procéder au déploiement.

Le prestataire d'étude aura aussi pour mission de définir le coût financier et le montage contractuel (concession, affermage...) d'une telle opération.

Coût de l'opération	80 000 €		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	40 000 €	50 %
	Région	40 000 €	50 %
	Département		
	État		
	Autres (préciser)		

ETUDE « Complexe culturel intercommunal »

Volet 1 : - Une étude diagnostique sur tout ce qui a déjà été réalisé au niveau de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier au niveau de la politique culturelle du territoire

Volet 2 : - Une étude diagnostique sur les différents besoins en matière de salles et d'offres culturelles sur le territoire Lembron Val d'Allier pour l'ensemble de la population et des associations, et mise en place d'une enquête sur les attentes des habitants et des professionnels dans le domaine culturel.

Durant l'étude des réunions auprès des habitants du territoire pourraient être réalisées.

Coût de l'opération	45 000€		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État		
	Autres (préciser)		
		45000 €	

CREATION d'un Complexe culturel Intercommunal Aménagement d'un hangar de fret en complexe culturel :

une salle de 270 m² permettant l'organisation et l'accueil de manifestations de qualité et d'envergure (spectacles, concerts, conférences, expositions...); des salles attenantes propices aux séminaires, colloques et à des ateliers de pratiques artistiques (musique, arts visuels...) réguliers; De loges, conditions d'accueil agréables pour les artistes; Une terrasse de 62 m² pour l'organisation de manifestations locales en extérieur.

Tous ces aménagements seront faits dans une démarche de développement durable (matériaux utilisés et énergies renouvelables).

Coût de l'opération	530 000 €		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Région	159 000€	30%
	Département	159 000€	30%
	Autre (Etat)	106 000€	20%
	Sous Total	424 000€	80%
	Communauté de Communes Lembron Val d'Allier	106 000€	20%
	Total	530 000€	100%

ETUDE « Pôle Enfance Jeunesse »

Volet 1 : - Une étude diagnostique sur tout ce qui a déjà été réalisé au niveau de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier en matière d'Accueil « Enfance Jeunesse »

Volet 2 : - Une étude diagnostique sur les différents besoins en matière de garde et d'accueil sur le territoire Lembron Val d'Allier pour les enfants de 0 à 17 ans et mise en place d'une enquête sur les attentes des habitants et des professionnels dans le domaine de l'accueil des enfants et des jeunes du territoire (avant, pendant et après l'école)

Durant l'étude des réunions auprès des habitants du territoire pourraient être réalisées.

Coût de l'opération	45 000 €		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	9 000 €	20%
	Région	22 050 €	49 %
	Département	13 950 €	31 %
	État		
	Autres (préciser)		
	Total	45 000 €	

CREATION d'un Pôle Enfance Jeunesse : Afin de répondre le plus efficacement possible aux demandes formulées par la population ; la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier souhaite regrouper l'ensemble des services Enfance Jeunesse intercommunaux sur un même site.

Cette opération permettra de créer sur un même site un véritable « Pôle Educatif » dédiée à la Petite Enfance, à l'Enfance et la Jeunesse dont le positionnement sera adapté à l'évolution de la population et de ses besoins.

Coût de l'opération	1 800 000 €		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Région	540 000 €	30%
	Département	540 000 €	30%
	Autre (C.A.F)	360 000 €	20%
	Sous Total	1 440 000 €	80%
	Communauté de Communes Lembron Val d'Allier	360 000 €	20%
	Total	1 800 000 €	100%

Etude de définition d'un projet de territoire : Une étude diagnostique de territoire en concertation avec tous les acteurs de l'avenir du territoire et des propositions d'actions. Cette étude comportera également les outils d'évaluation pour chaque axe et des réunions publiques pour collecter les attentes des habitants vis-à-vis de la communauté de communes

Coût de l'opération	50 000 €		
Type de dépenses	Etude		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	25 000 €	50 %
	Région	25 000 €	50 %
	Département		
	État		
	Autres (préciser)		
	Total	50 000 €	

Aménagement d'immobilier d'entreprises, village d'entreprises :

- Favoriser l'installation d'entreprises industrielles et innovantes
- Répondre aux besoins des jeunes entreprises en développant une offre locative accessible

Favoriser le développement durable en intégrant des notions d'économie d'énergie et en faire la promotion afin de tendre au développement de ce type de démarche

Coût de l'opération	930 000 €		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	Taux
	Autofinancement	285 000 €	30.65 %
	Région	230 000 €	24.73 %
		100 000 €	10.75 %
	Département	215 000 €	23.12 %
	État	100 000 €	10.75 %
	Autres (préciser)		

La programmation Auvergne plus nouvelle génération doit être validée par le conseil communautaire.

Une modification sera apportée sur la fiche concernant la création d'un pôle enfance jeunesse:

*« Cette opération permettra de créer sur un **même site** un véritable « Pôle Educatif » dédiée à la Petite Enfance, à l'Enfance et la Jeunesse dont le positionnement sera adapté à l'évolution de la population et de ses besoins. » sera remplacé par« Cette opération permettra de créer sur un **même territoire** un véritable « Pôle Educatif » dédiée à la Petite Enfance, à l'Enfance et la Jeunesse dont le positionnement sera adapté à l'évolution de la population et de ses besoins. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 33 voix pour et 1 voix contre

- approuve les fiches projets telles que présentées, sous réserve de la modification demandée;
- charge le Président et les vice-Présidents concernés de défendre ces dossiers auprès des services du Conseil Régional.

6. Acceptation par la communauté de communes de la cession des parcelles pour l'opération de création de logements sociaux « rue Saint Clément à Saint Germain »

Dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux, rue Saint Clément à Saint Germain Lembron, la commune de Saint Germain, a transmis à titre gracieux lors d'un précédent conseil les parcelles nécessaires à l'opération et la communauté de communes les a acceptées.

La communauté doit aujourd'hui délibérer pour accepter une parcelle supplémentaire nécessaire au bon déroulement de l'opération et supporter les frais de notaire afférents: il s'agit de la parcelle cadastrée F609.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

ACCEPTE la cession à titre gracieux, par la commune de Saint germain Lembron, de la parcelle énoncée ci-dessus pour la réalisation d'une opération de création de logements sociaux,
DIT que les frais de notaire afférents seront pris en charge par la communauté de communes.

7. Adhésion de nouvelles communes à l'EPF SMAF

Demande d'adhésion à l'EPF Smaf de la Commune de Lachaux et du Syndicat Mixte du Parc de L'Aize.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'adhésion de ces nouvelles communes à l'EPF SMAF ;

8. Questions diverses

– frais de déplacement et ordre de mission des agents:

Dans le cadre des déplacements effectués par les agents de la communauté de communes ceux ci sont amenés à utiliser le véhicule C 3 de la communauté; néanmoins, il arrive que les agents soient obligés d'utiliser leur véhicule personnel (en cas de besoin simultané du véhicule de service), aussi le président propose qu'un ordre de mission général soit effectué pour les agents, celui-ci est nominatif pour une durée de 1 an (tacite reconduction) Le président devra en outre s'assurer que les véhicules personnels des agents sont assurés pour un tel usage avant de les autoriser à les utiliser. Les agents concernés sont :

Mmes Béatrice BOLLEY, Martine BRECHET, Florie CHAPUIS, Christine GALAI, Nathalie GATINOIS, Valérie JUILLARD, Isabel LASCOVITCH, Anne PERDRIX, Florence POISSONNIER, Dominique ROCHE et Stéphanie SAUVADE-BESSNOUN. Mrs AUDINET Didier, Fabrice CARITEAU, Julien GAUDE et Jean-François LAURELUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres:

- Approuve la réalisation d'un ordre de mission individuel.

- Le Président propose à ses collègues maires de se rendre accompagné des vice présidents dans leur commune à l'occasion d'un prochain conseil municipal pour présenter la nouvelle équipe et la communauté de communes.

- Monsieur Quefelec suggère la mise en place d'une réflexion au niveau de la communauté de communes pour une mutualisation des services entre les communes. Le président propose la création d'un groupe de travail spécifique qui aura en charge cette réflexion; les membres de ce groupe sont: Messieurs QUEFELEC, BERTHELOT, OLLE, LAURUT, ROUX, LOOS, BESSON et BARBINI.

- Le maire de Moriat souhaite que des précisions soient apportées par la commune de Saint-Gervazy quant à un projet privé de photovoltaïque sur la commune.

Monsieur Barthomeuf informe l'assemblée de sa rencontre avec un porteur de projet privé. Le projet porterait sur 6 hectares et 30.000m² de panneaux photovoltaïques. A l'heure actuelle la commune ne dispose pas de plus d'information et s'interroge quant à la législation entourant ce type de site.

Un tel projet est particulièrement important au niveau de la communauté de communes, il est donc important que celle-ci soit au courant de ce type de démarches; le vice président en charge de l'environnement et du développement durable, Denis RIGAUD, rappelle l'importance des énergies renouvelables et la nécessité de leur prise en compte dans tous les projets de développement, il informe l'assemblée que les commissions concernées vont travailler à ce sujet dans les semaines à venir pour permettre de définir le positionnement de la communauté de communes.

Le président lève la séance à 20h45.